

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Si cela est impossible, demandez à quelqu'un de le faire pour vous.

Le courrier

Si vous partez en voyage pour une longue période, vous pouvez prendre

des dispositions pour vous faire envoyer votre courrier poste restante ou, le cas échéant, au bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Celui-ci gardera tout courrier de la taille d'une lettre (pas de colis) que vous pourrez venir chercher en personne, mais il ne pourra pas le faire suivre.

A votre retour

La taxe de départ

Certains pays imposent une taxe de départ ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour vous en acquitter.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments : renseignez-vous et déclarez

Tous les ans, des milliers de voyageurs négligent de déclarer des produits tels que la viande, le fromage, les peaux brutes, les oiseaux vivants, les plantes et les fruits et leurs produits. Or, ces articles peuvent être porteurs de parasites ou de maladies et présenter un risque pour la santé des Canadiens, des plantes ou des animaux. Les parasites ou les maladies exotiques pourraient détruire nos récoltes et nos forêts ou mettre le bétail en péril, ce qui

menacerait notre approvisionnement en aliments sains.

La loi stipule que vous êtes tenu de déclarer les plantes et les animaux que vous rapportez de l'étranger, de même que leurs produits. Elle limite ou interdit l'entrée de produits qui pourraient constituer une menace pour l'agriculture et les forêts canadiennes ou présenter un danger pour la santé et la sécurité humaines.

Avant de partir pour l'étranger, consultez l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou visitez son site Web.

L'importation d'animaux familiers

Avant d'importer un animal familier au Canada, renseignez-vous sur les conditions inhérentes auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Pour plus d'information,



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Que puis-je rapporter au Canada?

Les aliments, les végétaux et les animaux peuvent dissimuler des insectes et des maladies.

*Protégeons les ressources du Canada...
Il faut s'informer et déclarer!*

Site Web : www.inspection.gc.ca

Tél. : 1 800 442-2342

